

2018-08-06 – La Hulpe – 20 km



LES AMIS DE L'ARGENTINE

31^{ème} marche de l'Argentine

Dimanche 26 août 2018

Zondag 26 augustus 2018

4 - 8 - 12 - 16 - 20 km

Départ / Vertrek de 07h00 à 15h00

Départ et arrivée/Vertrek en aankomst
Ecole communale Rue des Combattants, 112 - 1310 La Hulpe

Renseignements/Inlichtingen

Alain Termolle: 02.652.12.21

Willy Nuyttens: 0495.70.35.25

E-mail : bbw045@gmail.com

Site : <http://argentinelahulpe.e.monsite.com>

Accès

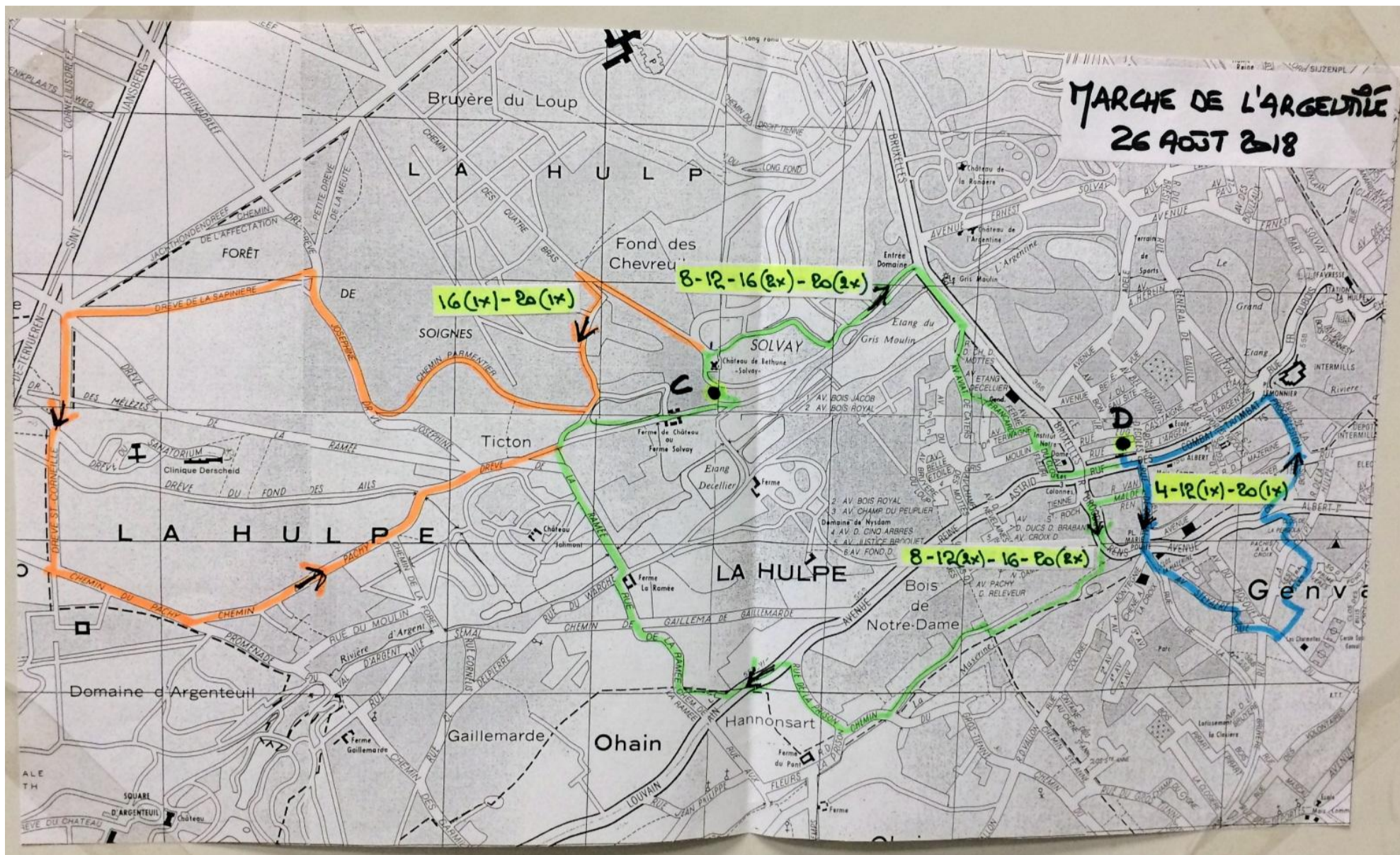
E411 sortie n°3 Terhulpen

Gare de La Hulpe à 1 km de la salle

Bus 366 arrêt 3 colonnes



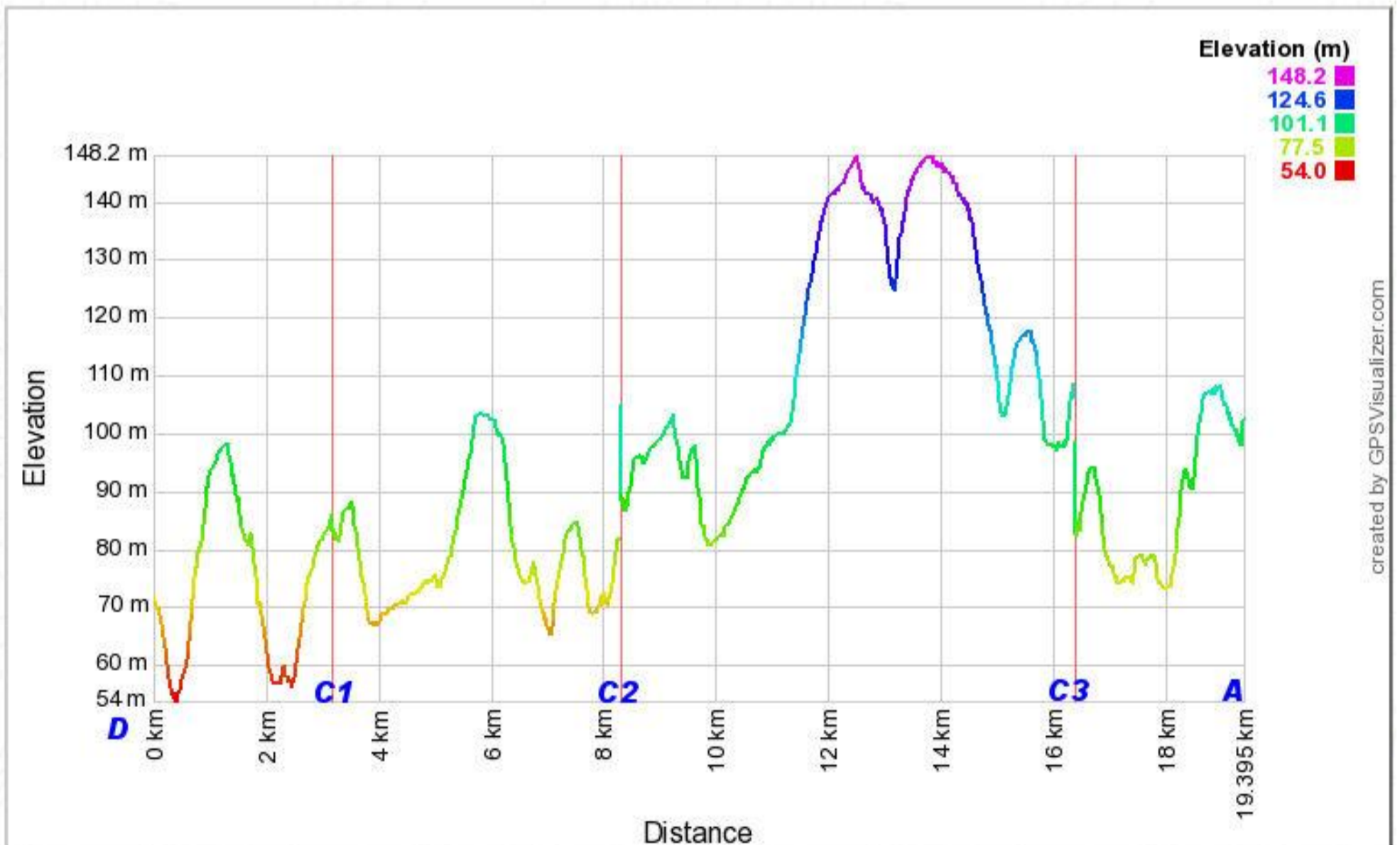
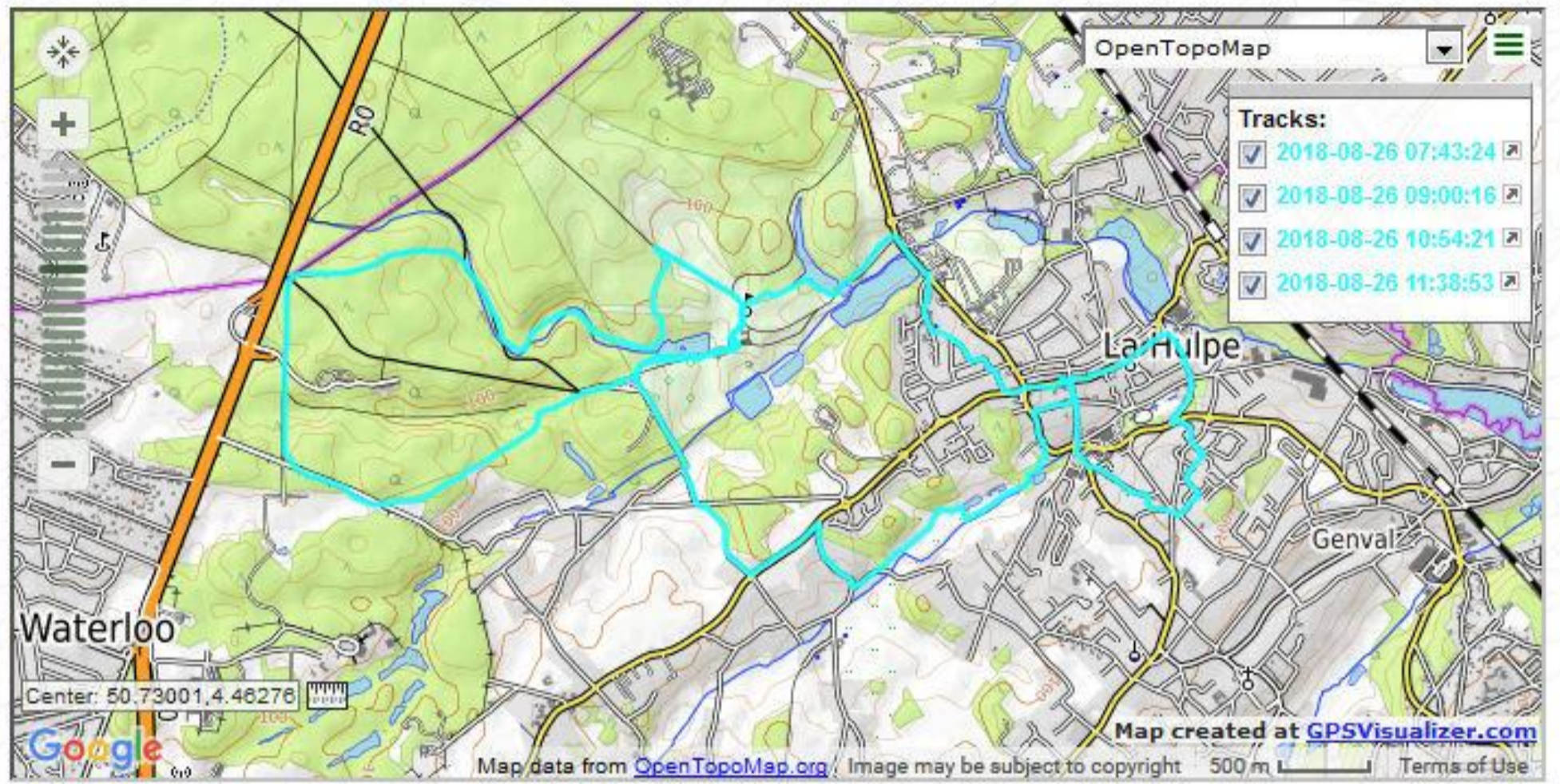
INSCRIPTION + ESTAMPILLE – INSCHRIJVING + STEMPEL = 0,75 €

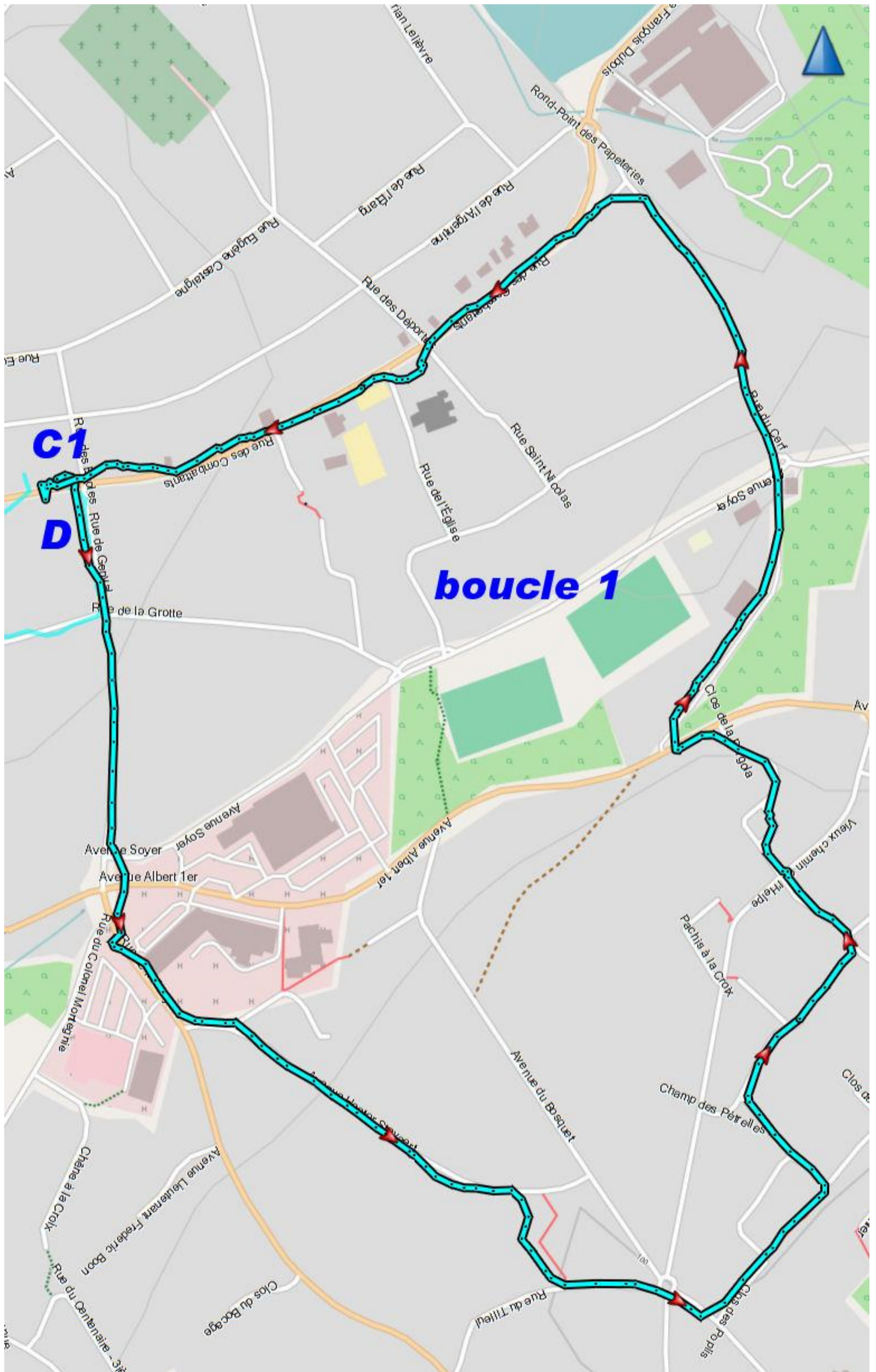


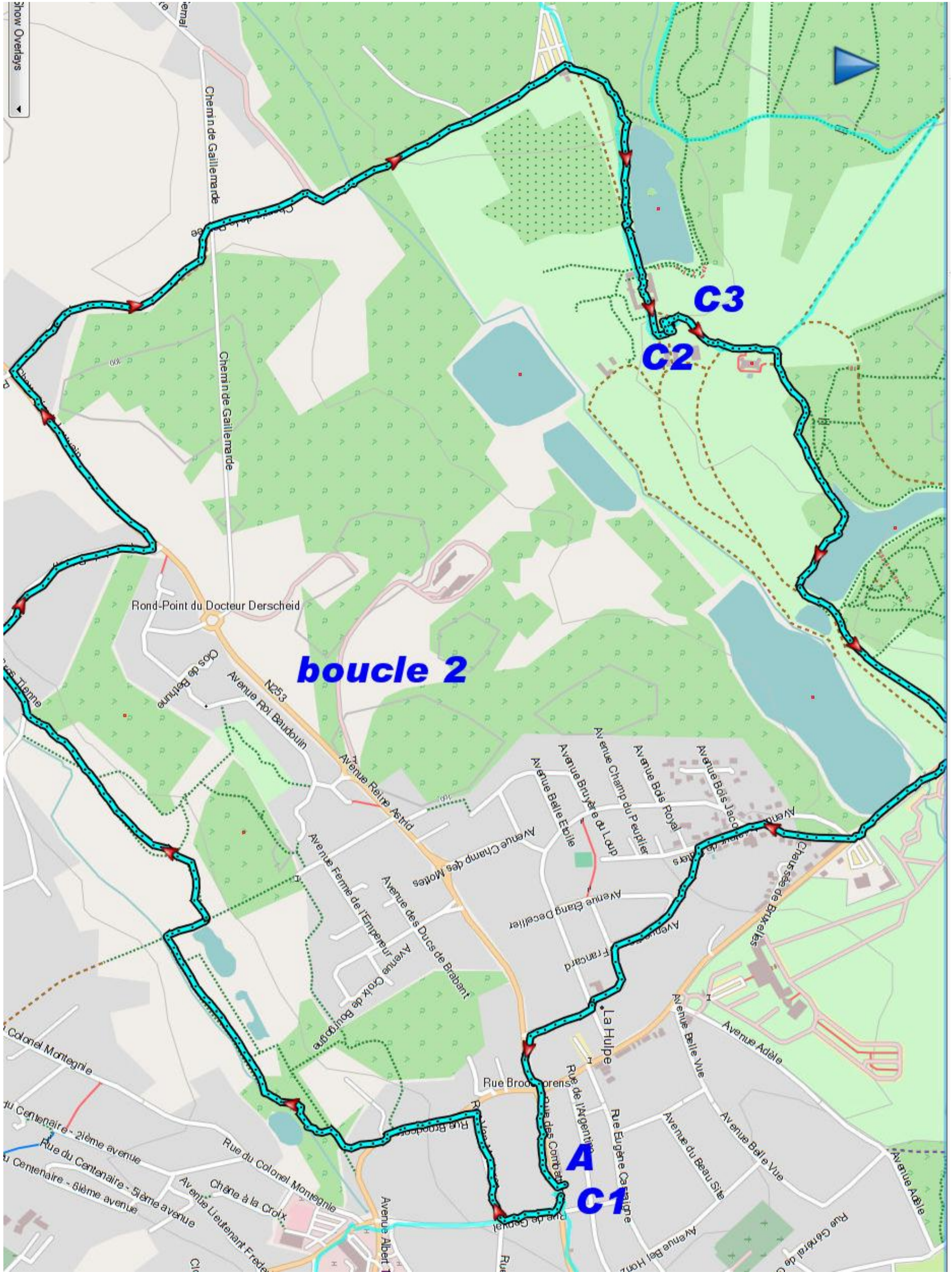
DISTANCES REELLES

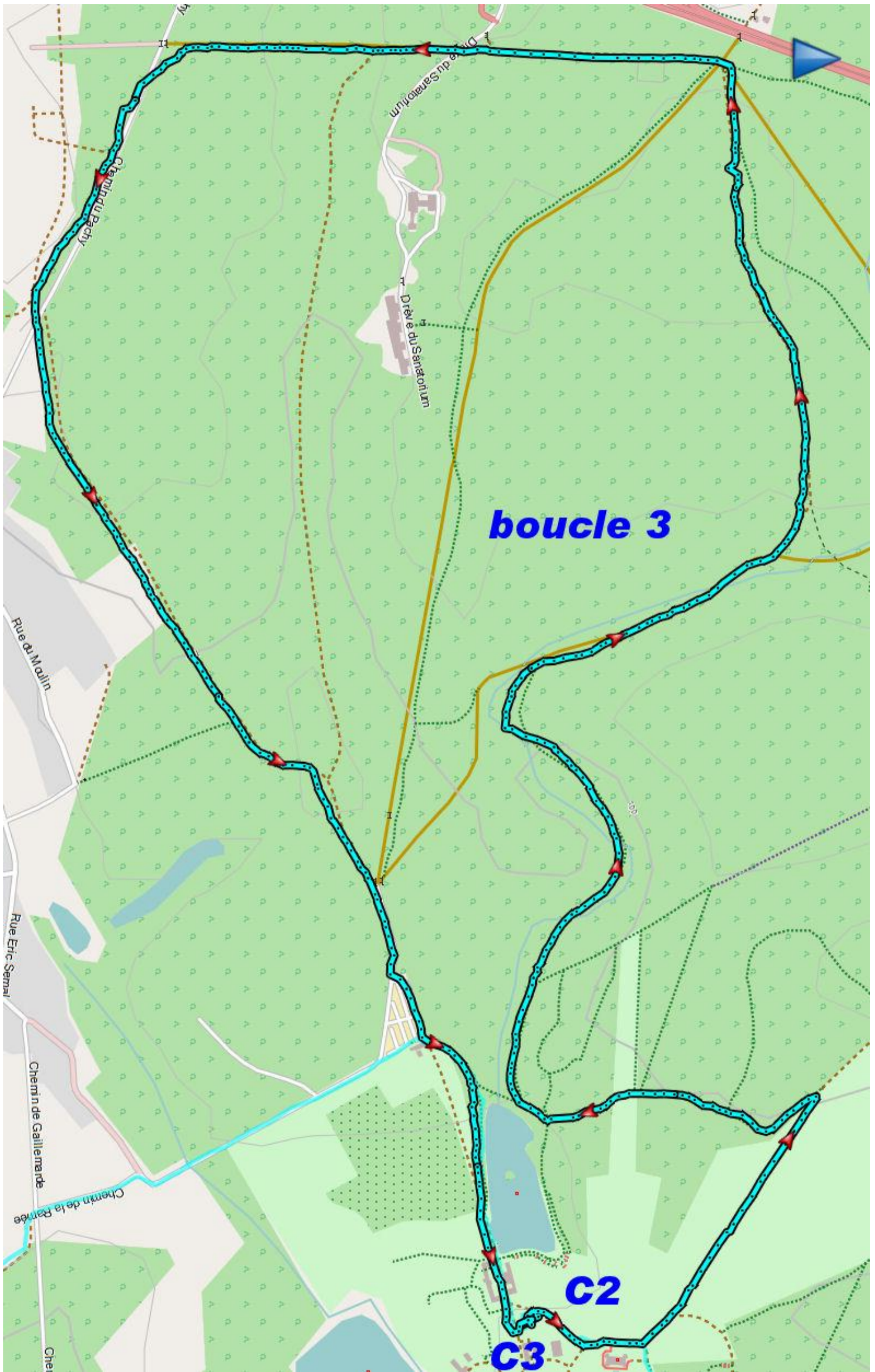
		Départ
4 Km =	3,300 Km	15 H
pas de contrôle - village		
8 Km =	8,100 Km	15 H
1 contrôle à 5,100 Km - Domaine Solvay		
12 Km =	11,400 Km	14 H
2 contrôles à 3,300 km et 8,400 km - village + Domaine Solvay		
16 Km =	16,500 Km	13 H 30
2 contrôles à 5,100 km et 13,500 Km - Domaine Solvay + Forêt de Soignes		
20 Km =	19,800 Km	13 H
3 contrôles à 3,300 km, à 8,400 km et à 16,800 km - village + Domaine Solvay + Forêt de Soignes		

Arrivée : 17 H









boucle 3

C2

C3

Insigne International du Sport Populaire

Brevet de participations

B

2018 20

Ce carnet est valable pour 10 ou 20 et 25 participations. Veuillez indiquer la tranche concernée et barrer les autres, indiquer dans la nouvelle case vierge de 75 à 600 participations.

Nom : **BBW 045 - Les Amis de l'Argentine**
131440

Prénom : **THUIS Roger**
Van Frachenlaan, 89
1820 - STEENOKKERZEEL
31-12-1947

N° : **131440**

Code Postal : Ville :

Date de naissance :

Fédération Internat

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Adeps

Nom : **THUIS**
Prénom : **Roger**

MÉM ADEPS

Insigne International du Sport Populaire

Certificat de kilométrage

Titre de kilométrage

5000 Km

Cette carte est valable de 1 à 8000 km. Faites indiquer dans le rectangle, le kilométrage auquel vous participez.

Nom : **BBW 045 - Les Amis de l'Argentine**
131440

Prénom : **THUIS Roger**
Van Frachenlaan, 89
1820 - STEENOKKERZEEL
31-12-1947

Domicile : **LA HULPE**

Rue : N° :

I.V.V.
(Fédération Internationale des Sports Populaires)

N°	Cachet FISP - IVV
214	2018 ⇒ B 8 173
215	2018 ⇒ B 8 174
216	2018 ⇒ B 4 96 1
217	2018 ⇒ B 4 96 1
218	2018 ⇒ B 8 0 1 7

MARCHE

BREVET 2500 KM

Jaquette

Km	Cachet IVV
15	2018 ⇒ B 4 96 1
20	2018 ⇒ B 8 0 1 7

☺ ☹ ☀ ☁ ☂ ☃ ☄ ★ ☆ ☇ ☈ ☉ ☊ ☋ ☌ ☍ ☎ ☏ ☐ ☑ ☒ ☓ ☔ ☕ ☖ ☗ ☘ ☙ ☚ ☛ ☜ ☝ ☞ ☟ ☠ ☡ ☢ ☣ ☤ ☥ ☦ ☧ ☨ ☩ ☪ ☫ ☬ ☭ ☮ ☯ ☰ ☱ ☲ ☳ ☴ ☵ ☶ ☷ ☸ ☹ ☺ ☻ ☼ ☽ ☾ ☿ ♀ ♁ ♂ ♃ ♄ ♅ ♆ ♇ ♈ ♉ ♊ ♋ ♌ ♍ ♎ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓ ♀ ♁ ♂ ♃ ♄ ♅ ♆ ♇ ♈ ♉ ♊ ♋ ♌ ♍ ♎ ♏ ♐ ♑ ♒ ♓



Les Amis de l'Argentine

Persoonlijke Aantekeningen

LES AMIS DE L'ARGENTINE
Château de La Hulpe

Club de marche - Bt 045 - LA HULPE

Wandeltocht op: **26 AOUT 2018**

Afgelegde km: **20**

Totaal afgelegde km:

Totaal aantal deelnames:

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE MARCHES POPULAIRES asbl

Club organisateur : **LES AMIS DE L'ARGENTINE LA HULPE BBW 045**

N° **49**

Complétez ou apposez une étiquette autocollante

Nom/Prénom : **BBW 045 - Les Amis de l'Argentine**
131440

Adresse : **THUIS Roger**
Van Frachenlaan, 89
1820 - STEENOKKERZEEL
31-12-1947

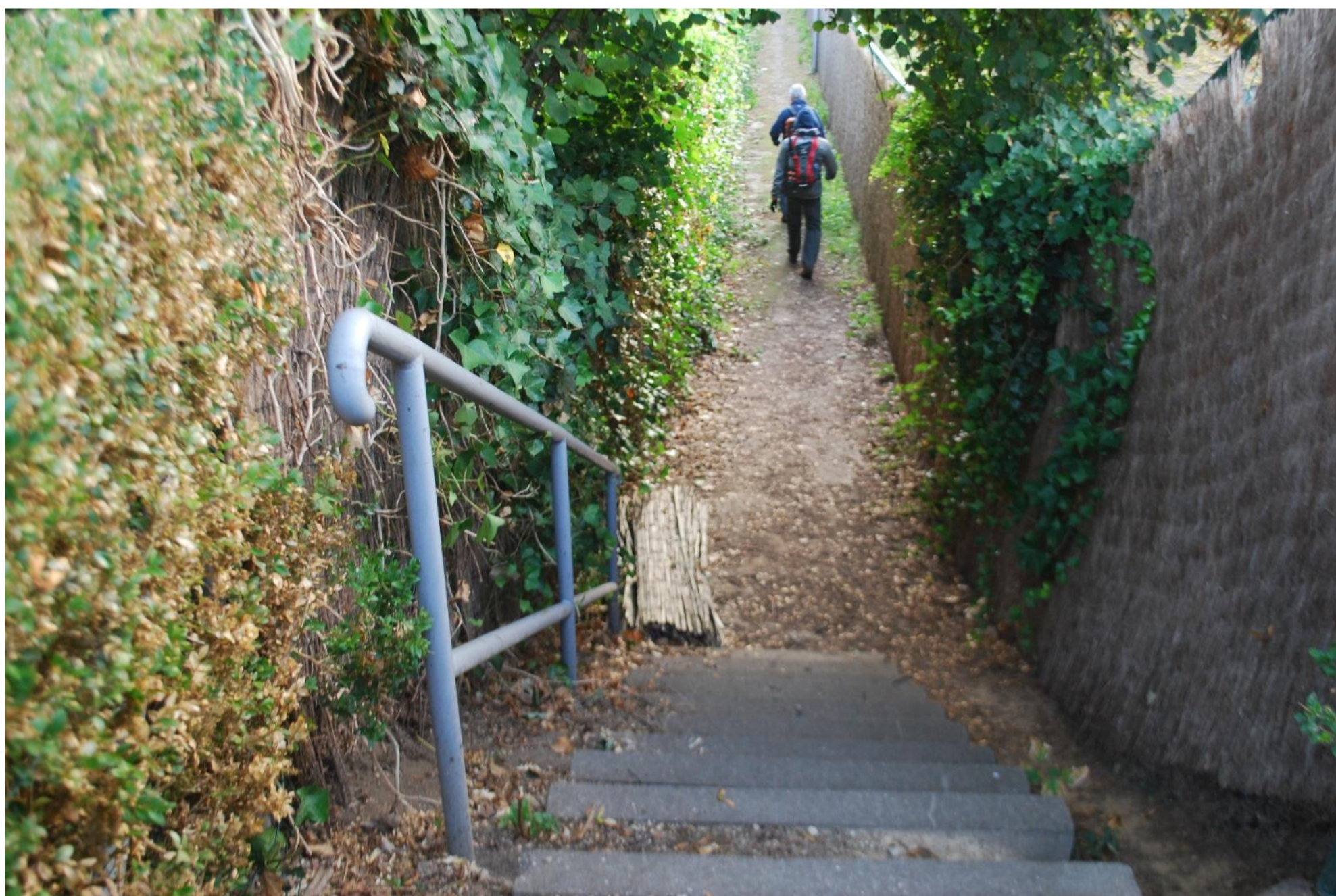
Date de naissance : **1820 - STEENOKKERZEEL**
31-12-1947

Club : N°

KM	C.1	C.2	C.3
20	C1	C2	C2
C.4	C.5	C.6	C.7



















Aménagements

Un perchoir pour les rapaces

Les rapaces sont des oiseaux prédateurs. Ils **chassent notamment les petits rongeurs** : souris, mulots, campagnols ... Ils **limitent leur prolifération** qui peut entraîner des dégâts.

Beaucoup de rapaces pratiquent la chasse à l'affut : ils attendent qu'une proie passe à leur portée et plongent alors dessus.

Pourquoi un perchoir ?

Placé au milieu d'un endroit dégagé, il offre aux rapaces une place idéale où se percher à l'affut. **Pose qui leur permet d'économiser de l'énergie !**



À l'affut, le faucon crécerelle pratique souvent le vol surplace. On le dit alors en « Vol de Saint-Esprit »...











Le verger conservatoire du Domaine régional Solvay



Saviez-vous qu'entre 1950 et 2000, la superficie occupée par les vergers hautes tiges en Wallonie a été réduite de 95% ? Plus grave, en privilégiant les fruitiers hyper productifs, la diversité des variétés s'est considérablement réduite.

Ainsi, aujourd'hui, en Belgique, trois variétés 'Jonagold', 'Golden Delicious' et 'Elstar' représentent près de 80% du marché. Cette dépendance à l'égard d'une gamme limitée de variétés rend notre arboriculture très vulnérable.





C'est dans ce cadre que des travaux de réhabilitation ont été réalisés depuis 2006 dans le verger vieillissant du Château de La Hulpe.

Ici, sur près de 5 Ha, le CRAW, le Département de la Nature et des Forêts, la Division des Espaces Verts et les services techniques du domaine se sont accordés pour installer plus de 200 nouvelles variétés fruitières.

Avec près de 400 fruitiers, ce verger conservatoire est l'un des plus grands de Wallonie.

Face à ce constat, le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRAW) travaille depuis 1975 à la conservation, l'évaluation et la valorisation des anciennes variétés fruitières de nos régions. C'est ainsi que plus de 3 400 variétés fruitières ont pu être collectées et conservées.



Afin d'organiser le retour de ces arbres fruitiers dans leur région d'origine, un réseau de vergers conservatoires a été créé.

Un verger conservatoire assure la pérennité de variétés fruitières locales, permet leur étude, leur description et leur propagation. C'est une véritable réserve génétique et un formidable exemple de biodiversité !



Ici, pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, noyers, nelliens se partagent l'espace dans une nature privilégiée.

Des noms de variétés qui chantent, interpellent, évoquent : *Biloke de Wuyth, Court-Pendu-Notre-Miel de Waterloo, Belle et Bonne, Pomme de Paradis...*

Où, nous sommes bien ici au paradis !



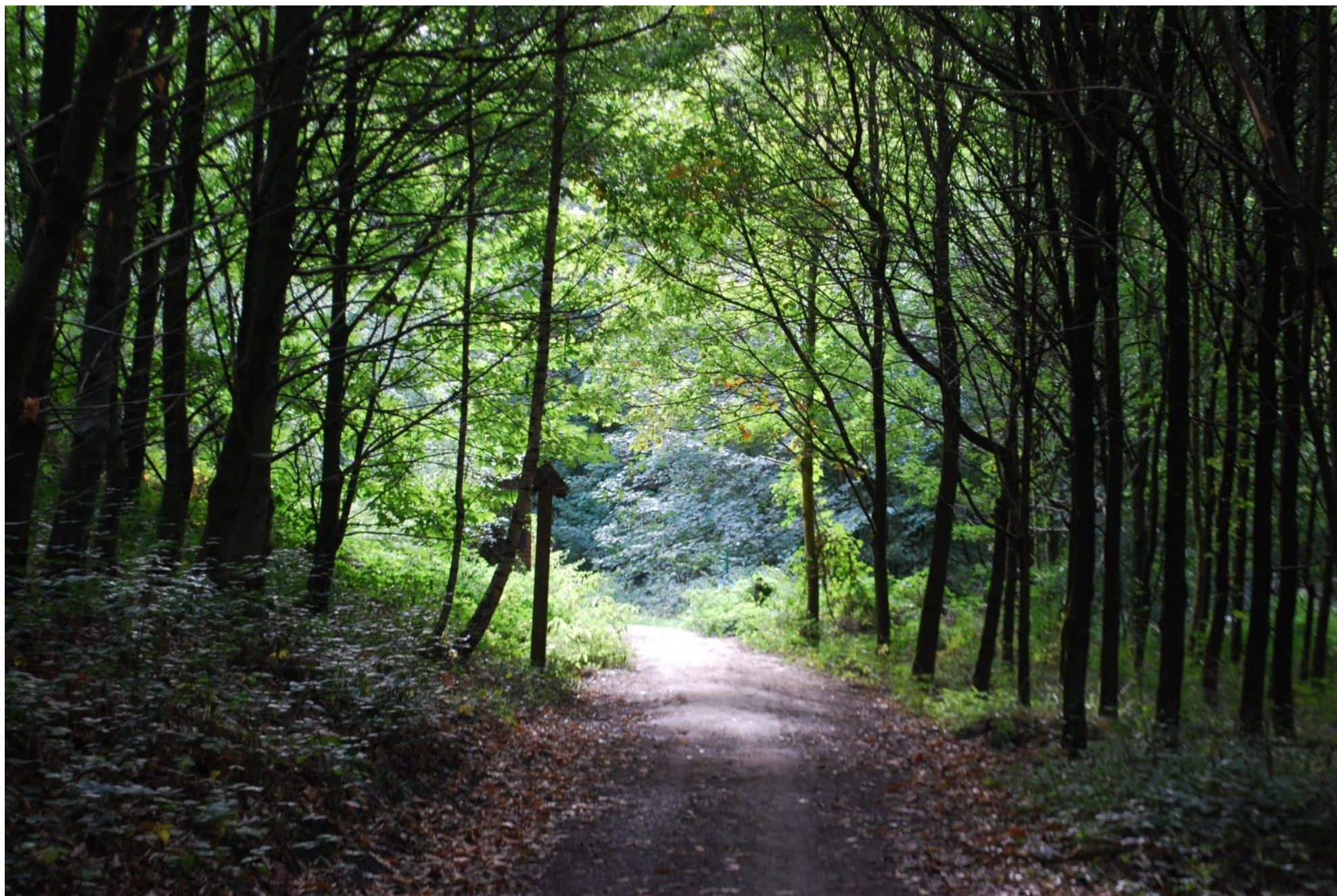
















Les règles de circulation en forêt

pour la préservation de la forêt et la tranquillité de la faune qui y vit

Décret relatif au Code forestier du 15 juillet 2008 (portant sur l'ensemble des Bois et Forêts de Wallonie)

- N'emprunter que les chemins ouverts à la circulation figurants sur la carte (les voies non ouvertes étant assimilées à une circulation hors chemin)
- Ne pas sortir des chemins (art. 20, 21 et 22)
- Tenir les chiens en laisse (art. 18)
- Ne pas abîmer les arbres (art. 32, 33 et 34)
- Ne pas allumer de feu (art. 45)
- Emporter ses déchets (art. 7 du décret relatif aux déchets)
- Ne pas faire de bruits inutilement (art. 35)
- Respecter les différents usagers de la forêt



Par le non-respect de ces dispositions vous vous exposez à des poursuites soit judiciaires, soit administratives faisant l'objet au minimum d'une amende de 125 euros



La Forêt de Soignes abrite une multitude d'espèces animales tant à poils qu'à plumes. Pour certaines, leur survie dépend de leur tranquillité.

La plus emblématique est probablement le chevreuil.

Il est important de savoir que les populations de chevreuils souffrent d'un stress engendré par la pression récréative de la Forêt de Soignes. Chaque année plusieurs individus sont retrouvés morts d'épuisement, de blessures suite à une attaque de chien ou de stress.

Il n'est pas rare de découvrir de jeunes mammifères ou oiseaux qui sont abandonnés par leurs parents car ces derniers ont été mis en fuite.

Pourquoi est-il interdit de sortir des chemins et d'emprunter les chemins non ouverts à la circulation du public ?

- En marchant à travers bois ou sur des voies non ouvertes à la circulation du public (voies ne figurant pas sur le plan présent au point d'information) vous contribuez à la dégradation de la forêt. Le passage répété de plusieurs personnes, que ce soit à pied, en vélo ou à cheval, entraîne un tassement localisé du sol et appauvrit la végétation qui peut s'y développer. Dès lors, de larges bandes dénuées de végétation apparaissent.
- Les zones dépourvues de chemins sont des zones où la faune sauvage trouve de la quiétude. Pénétrer dans ces zones contribue à augmenter leur état de stress causant chaque année la mort de certains d'entre eux.

Pourquoi faut-il tenir les chiens en laisse ?

- Les chiens sont naturellement pourvus d'un instinct de chasseur, pour certains il est plus développé que pour d'autres. Un chien non maîtrisé sera susceptible de sentir à distance par exemple, la présence d'un chevreuil, ce qui contribuera à le stresser davantage. Certains chiens attaquent les chevreuils où des oiseaux qui nichent au sol, causant parfois leur mort.
- La faune sauvage pourrait sentir ou voir à distance la présence d'un « intrus » dans son environnement, ce qui aura comme effet de mettre l'animal en fuite ou risqué, en période de mise bas ou couvaison, de faire fuir les parents.
- Outre le respect de la faune sauvage vivant dans la forêt, il est aussi question du respect des autres usagers de la forêt.

